

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION**

**Origine :** Demande de renseignements en date du 31 août 2000

**Demandeur :** Entreprises TransCanada Gas Services

---

**Question 6**            **Référence :** *Révision des VJC, pièce SCGM-2, document 2, page 9.*

**Préambule**

SCGM prévoit l'ajout d'une phrase à l'article 3.1 du service de fourniture de gaz provenant d'autres fournisseurs que le distributeur qui accorderait à ce dernier le droit d'obliger le client à réviser son volume journalier contractuel afin d'éviter un déséquilibre dans les cas où le distributeur anticiperait un déséquilibre volumétrique annuel excédant 5% de la somme des VJC de ce client.

**Questions**

- A. SCGM entend-elle appliquer cette disposition au cas d'un client détenant sa propre capacité de transport?
  - B. Si oui, pourquoi?
- 

**Réponse A.**

Oui

**Réponse B.**

Bien qu'un mécanisme financier sera mis en place pour régler les déséquilibres à la fin de l'année contractuelle, le but premier demeure qu'un client qui choisit de fournir sa propre molécule fournit la totalité de sa molécule. Il n'est pas nécessairement désirable pour le distributeur de devoir acheter les volumes excédentaires d'un client en fin d'année car ces volumes ne seraient pas requis pour répondre aux besoins de la clientèle de SCGM. Il n'est pas plus désirable pour le distributeur de devoir poser des gestes pour se procurer des quantités importantes de gaz livré dans le territoire du distributeur afin de répondre à la consommation excédentaire du client, a fortiori quand le client s'est dit responsable de sa propre croissance. Il nous apparaît donc raisonnable de tenter de limiter l'ampleur de la correction qui sera effectuée à la fin de l'année contractuelle par le biais d'une révision du VJC du client en cours d'année. Cette façon de procéder est celle qui est présentement utilisée pour les clients en achats directs et est connue des clients. Appliquer cette disposition à l'ensemble des clients permet également de maintenir l'équité entre les clients en service groupé et ceux en service dégroupé.